

La générosité en héritage

REPÈRES

QUELQUES PRIX

■ À l'époque, le salaire d'un emploi confirmé est à Genève de 500 francs suisses. En Haute-Savoie, les prix sont fixés : le poisson d'eau douce est entre 13.60 francs et 16.80 francs le kilo. Le journal est à 50 centimes.

RÈGLEMENTATION

■ Pour les citoyens qui possèdent un jardin ou un terrain à la campagne, la réglementation est stricte. S'ils veulent rapatrier le fruit de leur culture, de pommes de terre par exemple, ils doivent auparavant « se faire délivrer une autorisation auprès de la direction départementale du ravitaillement général ».

EXERCICE DE LA MÉDECINE

■ L'exercice de la médecine, l'art dentaire et la pharmacie, ne sont pas autorisés aux praticiens de nationalité française dont le père est étranger. On vient ainsi d'apprendre que Monsieur Vaisman, se trouvant dans ce cas, a dû fermer son cabinet dentaire à Annemasse.

FRONTALIERS

■ Depuis la défaite, un bureau suisse des passeports est ouvert à Annemasse. Il délivre cartes frontalières et visas pour les Français de la région savoyarde qui désirent franchir le Foron. Une nouvelle décision du préfet d'Annecy interviendra-t-elle pour permettre à 200 effeuilleuses de venir dans le vignoble romand autour de Genève ?

en commençant par une « jeune et énergique directrice », Mlle Chapelier qui sera secondée dans sa lourde tâche par deux infirmières, un infirmier, une cuisinière et un homme de peine.

Gilbert TARONI



À l'angle des rues du Chablais et du Mont-Blanc (autrefois rue du Temple), la maison d'Adrien Ligué, un généreux donateur pour l'hôpital. Photo DL/Collection G.T

Nous sommes dans les premiers mois de 1942, il y a tout juste 70 ans. Un an auparavant, le 11 janvier 1941, Claudius Montessuit, maire d'Annemasse depuis 12 ans, un homme « bien connu des autorités genevoises, apprécié de la population et unanimement regretté », a été démissionné par le gouvernement de Vichy.

En haut lieu, on dresse le bilan de la campagne de France entre 1939 et 1940 et on commente les pertes des armées : 100 000 morts, 120 000 blessés et 40 000 officiers blessés, prisonniers ou tués. Et on pense au million et demi de prisonniers. Depuis un an, des convois d'enfants français de la zone occupée sont orientés vers Ge-

nève. Ils font une halte à Annemasse aux bons soins de la Croix Rouge. En Haute-Savoie, on dénombre 6 235 réfugiés (2378 Alsaciens et Lorrains, 2547 des zones interdites, 1310 des zones occupées).

100 000 francs légués à l'hôpital par Adrien Ligué

Le Petit Dauphinois de ce mardi 10 février annonce le décès de Madame Ligué. Quand son époux, Adrien Ligué, il était décédé à Annemasse le 31 mai 1921, il avait 52 ans. Propriétaire d'une maison bourgeoise et d'une affaire en denrées coloniales près de la place Nationale, il avait assuré par testament qu'à sa mort une dotation de cent mille francs de

l'époque serait versée à l'hôpital d'Annemasse, situé à Ambilly. À une condition toutefois, son épouse devait avoir la jouissance de cette somme durant son vivant.

Agrandissement de la cuisine et des réfectoires

En 1942, cette donation est la bienvenue en ces heures embrumées. On en décide aussitôt l'utilisation : pour la fondation de nouveaux lits, l'agrandissement de la cuisine et des réfectoires. Des améliorations indispensables.

Le conseil municipal d'Annemasse prend « d'utiles mesures » pour assurer un meilleur fonctionnement de l'établissement de soins. On procède à des nominations,